



Le 30 janvier 2025

ASF
Mme RUNG Amélia
Directrice des Ressources Humaines
74 allée de Beauport
CS 90304
84278 Vedène Cedex

Objet : Propositions FO NAO 2025.

Madame la directrice,

Dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, le syndicat Force Ouvrière souhaitait vous informer par écrit des propositions d'évolution de salaire que notre délégation portera lors de la prochaine réunion de travail, prévue le 5 février 2025 à Vedène.

Ces propositions tiennent évidemment compte du contexte inflationniste que la France a connu durant les 12 derniers mois, à la perte de pouvoir d'achat que subissent depuis des années les salariés d'ASF (40 à 50% des salariés EXE/MQ n'ont pas d'AI, avec en plus des AG précédentes inférieure à l'inflation), sur la redistribution des exonérations de charges et des gains de productivité que vous avez réalisés sur les salaires, sur la reconnaissance et un rééquilibrage de la valeur travail par rapport à l'actionariat. Notre objectif consiste également à redynamiser les salaires de base des salariés, qui stagnent par rapport aux autres entreprises du secteur privé, notamment pour la classe moyenne et les premiers niveaux de la catégorie cadres.

Aussi, nous vous proposons, au choix, soit une enveloppe salariale globale de 3%, soit une augmentation générale unique de 120 € brut par mois pour tous les salariés d'ASF.

Si votre choix se porte sur un dispositif d'enveloppe globale en pourcentage, les éléments complémentaires que nous souhaitons mettre en œuvre sont :

- Une augmentation générale des salaires minimale au moins égale à 2,5% pour les catégories exécution/maîtrise de qualification et maîtrise d'encadrement.
- Une augmentation individuelle (AI) des salaires à minima égale à 2,5% pour la catégorie cadre I et J.
- Une augmentation individuelle (AI) des salaires à minima égale à 1,85% pour les cadres au-delà de la lettre J.
- La revalorisation à hauteur de 2,5% des primes d'éloignement et des paniers non intégrés au salaire.

- Rappeler que certains critères d'évaluation ne doivent pas rentrer dans la NAO :
 - ✓ Rattrapage salarial ;
 - ✓ Changement de classe conventionnel ;
 - ✓ Promotion en cours d'année ;

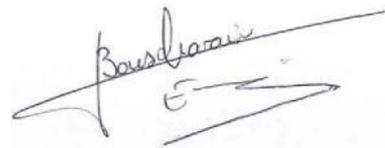
D'autres propositions pourraient être faites le 5 février 2025 prochain par la délégation FO. Cependant, les mesures ci-dessus nous paraissent essentielles pour aboutir à un accord d'entreprise NAO équilibré, juste, équitable.

Nous espérons que nos demandes retiendront votre attention.

Nous restons ouverts à la discussion et à votre entière disposition pour échanger avec vous sur cette thématique.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

Eric BOUSCHARAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bouscharain', with a stylized flourish underneath.

DSCP FO ASF